COMMUNE DE MONTCLERA
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le mercredi 15 juillet, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCLERA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard REDOULES, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 juillet 2026

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	9	Votants :	9

Présents : REDOULES Bernard, BLANCO Nicole, BLONDEL Frédéric, GIBILY Serge, LEGRAND Charline, LAFON Jean-Jacques, TOURENNE Frédérique, ROYER Laetitia, ROULIN Marine

Absents excusés : Romaine POCAT EARL, BERGOUNIOUX Francis

Chapitre délibérations

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance et Approbation du PV de la réunion du 17 juin 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Nomme Monsieur Jean-Jacques LAFON secrétaire de séance.

D'autre part, il convient d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du dernier Conseil Municipal
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité :
Approuve le procès-verbal de la séance du 17 juin 2026

OBJET : Signature convention achat ventilateurs école dans le cadre du RPI

Le Maire indique au conseil municipal que la commune des Arques a fait l'acquisition de 10 ventilateurs pour les écoles dans le cadre du RPI. Afin de pouvoir rembourser 1/5 du montant de la facture d'un montant de 659 € dépensés il convient que chaque commune signe une convention de participation à ces frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

.

OBJET : Signature convention Conseil départemental collège de Salviac pour fourniture des repas de Cantine

Le Maire indique au conseil municipal qu'afin de pouvoir bénéficier des repas fournis par le collège de Salviac à la rentrée de septembre pour l'école, il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

OBJET : Subvention association de chasse de Montcléra

Le Maire indique au conseil municipal que lors de la séance du 20 mai, nous avons oublié de voter le montant de la subvention pour l'association de chasse de Montcléra.
Il convient donc de le faire.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité huit pour et une abstention décide d'accorder pour 2026 à l'association des chasseurs de Montcléra une subvention d'un montant de 450 €.

OBJET : Mise à jour du Tableau de Classement de la Voirie Communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer dans la voirie communale le chemin des Frappes

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
1/ Décide le classement dans la voirie communale du lieudit Chamin des Frappes par la création de la voie communale n°122 comme indiqué ci-dessous :

Lieu	Limites	Longueur
Chemin des Frappes	De RD 673 à la propriété de Mme CRASSAT Geneviève	194 m

2/ Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

3/ Arrête la longueur des voies communales à 42 596 m

OBJET : Acte de candidature à l'AMI (Appel à manifestation d'Intérêt)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de bénéficier d'une aide financière du Département dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la rénovation énergétique des logements communaux.

La commune souhaitant déposer sa candidature pour bénéficier de cette aide pour les logements de l'école, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire acte de candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à entreprendre toutes les démarches en ce sens.

DIVERS/INFORMATION

Avant l'ouverture de la séance la gendarmerie de Gourdon est venue présenter au conseil ce qu'était la participation citoyenne. Le conseil se prononcera à la prochaine séance sur la volonté ou pas de s'engager dans cette participation en signant une convention pour une durée de 2 ans.

Informations

1- Le maire informe le conseil sur l'avancement du PCS. Il informe notamment que dans le PCS nous devons recenser les personnes vulnérables avec leur consentement mais que depuis le 4 juillet est apparu un décret (modifiant la loi de 2024) pour rappeler que les maires ont l'obligation de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile dans leur commune.
Cette liste sera en particulier réalisée avec la liste du SDIS « bracelet présence verte »

2- Le maire informe le conseil de l'arrivée de la nouvelle sous-préfète Gwenaelle COAT

3- Le maire informe le conseil du courrier reçu de la sous-préfecture au sujet de la délibération concernant l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement et en particulier du refus du conseil sur le montant spécifique sur les parkings. En fait ce montant minimum sera appliqué malgré notre refus s'il y a construction de parking.

4- Le maire fait un point de situation sur les finances en déclarant qu'a la fin juin 25.1% des dépenses du budget de fonctionnement étaient dépensés.
Il rappelle que des dossiers sont en cours pour « relooker » la salle des fêtes et un éventuel achat de véhicule pour optimiser le travail de la commune

5- Le maire informe le conseil du courrier reçu de la direction des finances publiques au sujet des « éléments de confort » dans une habitation.
La DGFIP demande si la commune est d'accord de mettre à jour chaque habitation.
Le but étant l'augmentation des impôts mais aussi une équité entre chaque logement.
Début 2027 la commission communale des impôts statue sur ces éventuelles modifications qui peuvent être également proposées par la commission.
Vu le peu d'enthousiasme du conseil, la commune décide de ne pas engager cette démarche.

6- Dans le cadre de la rénovation des logements communaux, le département propose une aide pour améliorer l'habitat. (Voir délibération Acte de candidature à l'AMI)
Charline et Nicole ont monté un dossier pour le changement des huisseries des logements de l'école. Ce dossier a été présenté au département en vue d'obtenir une subvention. Pour cela nous devons faire le DPE de chaque logement et présenter des devis. Les rendez-vous DPE sont pris et 2 menuisiers ont été contactés pour faire un devis.

Le Maire	Bernard REDOULES	
Le Secrétaire	Jean-Jacques LAFON	